

Dispositifs physiques : Barrière

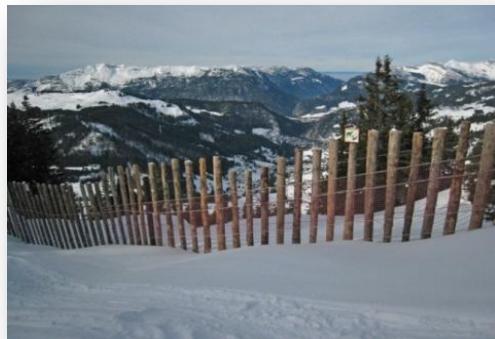
Préserver la quiétude

Où installer des barrières en bois :

- En contrebas ou en amont des pistes et remontées mécaniques
- Le long des points d'ascension en ski de randonnée
- Dans la continuité d'autres dispositifs



- *En dehors des crêtes*
- *En dehors des bordures de pistes*
- *En dehors des zones avalancheuses*



Avantages de ce dispositif :

- Véritable barrière dissuasive ;
- Bonne intégration paysagère ;
- Peu de maintenance nécessaire ;
- Peu de risque de vandalisme ;
- Peut être utilisée pour limiter le ski en ascension ou en descente ;
- Non dangereuse pour la faune ;
- Efficace été comme hiver ;
- Peut-être complémentaire à d'autres dispositifs.

Inconvénients de ce dispositif :

- Protection pour les skieurs limitée;
- Ne s'utilise pas n'importe où, car
 - Risques pour les skieurs,
 - Effet brise vent en ligne de crête,
 - Obstacle pour la faune,
- Doit être d'une longueur et d'une hauteur suffisante ;
- Non normalisée ;
- Coût de matériel et mise en œuvre.

L'avis des skieurs : Globalement l'effet de canalisation est particulièrement efficace avec en plus une intégration souvent bien appréciée. Toutefois les skieurs ont du mal à se rendre compte si la barrière est présente pour des enjeux de sécurité, ou de canalisation pour les pratiques estivales ou hivernales. De même leur longueur souvent limitée permet généralement de les contourner facilement par le côté.

Caractéristiques du dispositif :

Achat	Mise en place & Maintenance	Longévité	Structure à associer
150€/m linéaire (fournitures et main d'œuvre) Coût pisteur	Besoin d'une entreprise spécialisée en travaux de montagne Besoin éventuel d'un hélicoptère pour transport les fournitures 1 contrôle annuel	20 ans	Office National des Forêts

Préconisation de mise en œuvre

- * Croiser les données cartographiques faunistiques (diagnostic habitats) et points à canaliser (zone d'accidents);
- * Demander l'avis du personnel de terrain et des acteurs locaux sur le choix du dispositif, la longueur, l'emplacement, ...
- * Privilégier des essences de bois imputrescible : mélèze d'Europe, pin sylvestre, ...
- * Privilégier une barrière dont la couleur s'accorde avec son milieu : foncé en forêt, plus claire en zone dégagée
- * Adapter la hauteur de la barrière à la hauteur moyenne des chutes de neige ;
- * Peut complétée et ou étendue par de la cordelette, par une haie forestière,
- * Etendre les barrières aux points d'accès du hors-piste par gravité et autour des gares d'arrivée sommitales des remontées mécaniques
- * Placer à environ une dizaine de mètre de la bordure de piste et bien prendre en compte la jurisprudence définissant les notions d'obstacles normaux et anormaux par rapport au domaine skiable ;
- * Forme des barrières, profondeur de mise en place, distance vis-à-vis de pistes,



Mesures d'accompagnement

- * A terme il faut envisager le renforcement de la barrière par des plantations d'essence forestières ;
- * Développer plusieurs outils de communication :
 - Installer sur la barrière des panonceaux symbolisant le motif de leur présence ;
 - Mettre en place des panneaux en amont de la zone équipée, si possible sur des points d'arrêt valorisant la démarche ;
 - Sensibiliser le grand public à la coexistence avec la faune sauvage par divers supports (brochures, TV, flyers, plan des pistes), différentes animations (maraudage), ou directement par le biais des acteurs du tourisme (office de tourisme, accompagnateurs en montagne) ;
 - Sensibiliser les professionnels (moniteurs de ski, accompagnateurs, ...) afin de les intégrer à la démarche et éviter d'éventuels conflits d'intérêts ;
 - Sensibiliser le personnel afin de faire de ce dernier un vecteur de communication auprès du public ;
 - Faire participer au projet l'Office Nationale des Forêts, les chasseurs, les acteurs du tourisme et les agriculteurs pour combiner les intérêts, les compétences, et les efforts.

Pour aller plus loin :

- * Doubler la barrière d'un filet de protection pour éviter que les skieurs puissent l'escalader ;
- * Substituer ou renforcer progressivement la barrière par un dispositif du type haie forestière, banquette;
- * Concevoir ou réaménager les pistes et les remontées mécaniques de manière à diminuer le hors piste par gravité.

Exemple : Domaine skiable de La Clusaz

- **Contexte :**

Mise en place d'une barrière d'une centaine de mètres de long à environ une dizaine de mètre de la piste (secteur de l'Etale), suite au déplacement d'une remontée mécanique ayant ouvert une trouée favorable au hors-piste dans une zone forestière peu dense correspondant à un secteur d'hivernage de la faune. Opération réalisée en partenariat entre le service des pistes, l'Office National des Forêts, et la fédération des chasseurs 74 en 2008 ;

- **Caractéristique :**

Barrière d'une centaine de mètre de long faite de bois de rebut d'essence de sapin venant des forêts communales d'environ 2 mètres de haut tenue par des câble et pylônes métalliques. Les câbles sont fixés pour partie sur les arbres à proximité. L'ensemble est doublé à l'aide de filets de récupération pour éviter que les skieurs escaladent l'installation. Sur les barrières des panonceaux ont été ajoutés indiquant la présence d'une zone d'hivernage et des panneaux informatifs ont été mis en place sur les pistes présentes à proximité ;

- **Coût :**

Environ 150€ / mètre linéaire + coût personnel ;

- **Mise en œuvre :**

Entreprise spécialisée dans les travaux de montagne à l'aide d'un hélicoptère pour l'apport des fournitures ;

- **Maintenance :**

Un contrôle par an visant notamment à desserrer les câbles fixer aux arbres afin d'éviter de les étouffer et de les voir sécher, pas d'entretien depuis sa mise en place ;

- **Poursuites :**

Projet de remplacer la barrière par une haie de sapin mais rendu difficile par un sol trop superflu, Projet d'agrandissement mais non réalisé sous peine de déporter les skieurs voulant malgré tout franchir la barrière vers une zone de précipices ;

- **Particularités :**

Dispositifs jamais mis en place auparavant ayant suscité l'étude de la jurisprudence pour une mise en œuvre en toute sécurité ;

- **Résultats :**

Efficacité très bonne très peu de passages constatés, mais la communication auprès de la clientèle et des écoles de ski aurait gagné à être renforcée.



Contacts :

- Responsable des pistes Domaine skiable de La Clusaz - SATELC - 04 50 02 47 36
- P. Roche – Technicien fédération départementale de Haute Savoie – proche@chasseurs74.fr
- S.Poulalier – Technicien ONF – 06 24 97 30 77

